

Compte rendu de séance
Conseil Municipal du 30 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 15 mai 2017, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, FALZON Yvan, adjoints, SONDAG Marc, NOREST Frédérique, RUFFELAERE Frédéric, CARRE VASSEUR Gaëlle,, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique

Absents excusés : MAROIS BOURILLON Danielle (pouvoir donné à MARCUEÏZ Dominique), PAROUX Agnès (pouvoir donné à PROCHASSON Laurence), COILLE André (pouvoir donné à FALZON Yvan)

Absent : FORITE Emmanuel,

Secrétaire de séance : PROCHASSON Laurence

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2017

Il n'y a pas de remarques particulières, ni de corrections à apporter, le compte rendu de la séance du 13 avril dernier est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération pour ouverture du poste d'adjoint technique principal 1ère classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet, vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet liée à l'avancement de grade, vu l'article 34 de la loi précitée, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} juin 2017, au tableau des effectifs un emploi permanent de : adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Article 3 : charge le maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Délibération pour ouverture du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet, vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet, liée à l'avancement de grade, vu l'article 34 de la loi précitée, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} juin 2017, au tableau des effectifs un emploi permanent de : adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Article 3 : charge le maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Délibération pour demande de subvention « amendes de polices »

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : sécurisation des abords du pont du Fort
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.
- de demander l'autorisation de préfinancement.

Admission en non valeur d'une créance – budget assainissement

Suite à la demande de la trésorerie, le conseil à l'unanimité n'accepte pas de mettre en non valeur le montant de 313,59€ correspondant à une facturation assainissement de l'année 2015.

Choix de l'entreprise pour les travaux d'enfouissement

Sur proposition de l'adjointe à l'urbanisme, l'entreprise retenue est l'entreprise SOMELEC pour un montant de 70447,71€ HT (les candélabres seront rouge basque).

Constitution du bureau élections législatives

Tour de garde pour le 11 juin

8h-11h30	11h30-15h	15h-18h
CARRE VASSEUR Gaëlle	PAROUX Agnès	COILLE André
MAROIS BOURILLON Danielle	MARCUEÏZ Dominique	SONDAG Marc
FALZON Yvan	COFFINEAU Philippe	PROCHASSON Laurence

Tour de garde pour le 18 juin

8h-11h30	11h30-15h	15h-18h
RUFFELAERE Frédéric	FORITE Emmanuel	PROCHASSON Laurence
NOREST Frédérique	COFFINEAU Philippe	CARRE VASSEUR Gaëlle
GASNIER Agnès	SONDAG Marc (11h30-13h15)	FALZON Yvan

Autres projets à venir sur la commune

Lancer une étude de réaménagement du centre bourg avec prise en compte de l'accessibilité.

Commissions municipales, compositions et membres

Suite à la proposition lors du conseil du mois de février, le conseil confirme de créer une commission : infrastructures communales regroupant les commissions : bâtiments-cimetière-travaux- voirie, une commission regroupant fêtes et cérémonies avec solidarité, une commission communication et développement touristique.

Activités des 13 et 14 juillet

Monsieur le Maire présente le feu d'artifice

Repas du 13 juillet au soir organisé par l'association Chailly Loisirs

Jeux pour tous organisés par la municipalité, le 14 juillet à partir de 15 heures, cérémonie sur la place à 17 heures suivi d'un vin d'honneur.

Questions et informations diverses

Achat d'un lot de tables et bancs

Les terrains communaux qui étaient en convention avec la Safer sont en fin de contrat. Attente d'un contact avec une personne de la SAFER pour voir ce qu'il est possible de faire.

Balade du canal, le conseil accepte de donner de l'aide.

Chemin du Fort a été refait, ce chemin est privé les riverains représentés par Mme NOREST Frédérique demandent que ce chemin soit repris par la commune, le conseil demande réflexion.

Projet réhabilitation ancienne école et ancien presbytère, le Conseil est en attente des réponses de la Préfecture concernant les subventions de ce fait il faudra re-solliciter les entreprises pour savoir si elles maintiennent leurs offres, car le délai est expiré.

Proposition de Mr SONDAG Marc d'installer un défibrillateur entièrement automatique, le Conseil est favorable, il approfondira cette recherche.

Mr COFFINEAU Philippe informe que le chemin de la Grouelle est terminé, avec un gros investissement de la part du propriétaire de la maison.